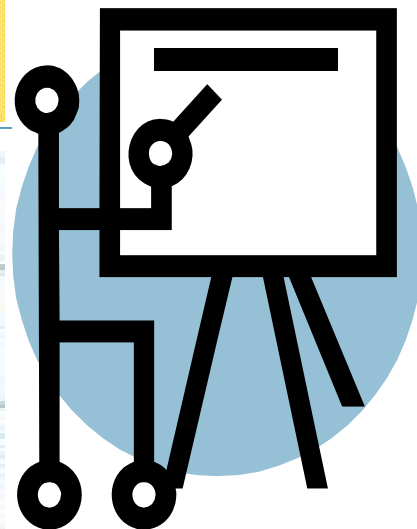


MUNICIPALITÉ SAINTE-JEANNE D'ARC

BULLETIN MUNICIPAL

ANNÉE 2015- NO 2

FÉVRIER 2015



Date de tombée pour placer une
annonce pour les organismes

15 MARS 2015

Horaire des diverses cueillettes

ORDURES MÉNAGÈRES

6 et 20 mars 2015

RÉCUPÉRATION

27 février, 13 et 27 mars 2015



INFOS MUNICIPALES... QUELQUES POINTS POUR FÉVRIER 2015

- * Approbation des comptes du mois pour un montant total de \$30 827.64;
- * Autorisation du paiement de \$ 300.00 à la municipalité de La Rédemption pour le ramassage des ordures et de la récupération effectué pour des résidents de Sainte-Jeanne d'Arc demeurant dans le rang 6;
- * Demande au ministère des transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2015;
- * Adoption du plan de déplacement de Sainte-Jeanne d'Arc visant à promouvoir le transport actif sur notre territoire dans le programme « À pied, à vélo, ville active »;
- * Acceptation de l'offre de services professionnels de Tetra Tech Inc. concernant un service d'assistance à la définition des travaux pour le programme de taxe d'accise sur l'essence pour les années 2014 à 2018 ;
- * Autorisation de la destruction de certains documents et ce, selon le guide de conservation des archives;
- * La municipalité déclare la 3e semaine de février comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;
- * Autorisation de mandater le maire, M. Maurice Chrétien, à signer la pétition « Opposition au démantèlement des instances de développement des régions » mise en ligne sur le site Internet de la coalition Touche pas à

mes régions et invite les citoyens à venir signer la pétition papier qui sera disponible au bureau municipal;

- * Demande au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole, qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissements et qu'il travaille à la mise sur pied, à moyen terme, d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

Vous pouvez consulter les procès-verbaux de la municipalité sur notre site internet.

Dans ce numéro :	Page
Avis public concernant le rôle de perception pour l'année 2015	2
Changement d'heure	2
Nouvelle naissance à Ste-Jeanne d'Arc	2
Livres à donner	2
Le Club des 50 ans et plus	3
Patinoire et semaine de la Relâche à Sainte-Jeanne d'Arc	3
Bibliothèque municipale	3
Table de concertation des groupes de femmes du BSL	4
Sondage de la S.Q. Sentier de raquette La Donatienne	5
Service téléphonique PAIR Service de popote roulante	6
Crédit d'impôt LogiRénov	7
Le mot VERT du mois	8
Pour votre information! Photos recherchées	9 10

AVIS PUBLIC CONCERNANT LE RÔLE DE PERCEPTION COMPTE DE TAXES 2015



Le rôle de perception de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc pour l'exercice 2015 préparé par la trésorière comprenant la taxe foncière générale de base, la taxe de la S.Q., la taxe pour le service de sécurité incendie, les tarifs pour les services de vidange et de récupération, a été complété. Les intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau municipal, 205 rue Principale.

De plus, **AVIS** est par les présentes donné que l'envoi des comptes de taxes sera fait au plus tard le 27 février 2015.

Les personnes inscrites au rôle de perception sont

requisés d'acquitter leurs comptes de taxes selon les modalités indiquées sur le compte. Elles ont le choix d'expédier par courrier des chèques postdatés ou de payer directement au bureau municipal.

Un intérêt au taux fixé par le conseil (12%) est chargé sur les comptes passant la date d'échéance indiquée sur la facture.

Les contribuables qui n'auraient pas reçu leurs comptes de taxes peuvent en obtenir une copie au bureau municipal de Sainte-Jeanne d'Arc.

◆ Dates des versements: 30 mars 2015

29 juin 2015

28 septembre 2015.

8 MARS 2015 - CHANGEMENT D'HEURE ET VÉRIFICATION DES DÉTECTEURS DE FUMÉE



PETIT TRUC POUR LE CHANGEMENT D'HEURE - Rappelez-vous qu'en mArS on Avance, et novemBRE on Recule !

Avant de vous mettre au lit dans la nuit du 7 au 8 mars 2015, n'oubliez pas d'avancer vos horloges d'une heure.

Ce changement d'heure vous donnera une heure de sommeil de moins dans la nuit de samedi à dimanche, mais en revanche le soleil se couchera désormais plus tard le soir.



DÉTECTEURS DE FUMÉE:

C'est également l'occasion de vérifier les piles de vos détecteurs de fumée. Vérifiez régulièrement leur fonctionnement, qu'ils soient à pile ou électrique.

L'avertisseur de fumée constitue le meilleur moyen de sauver des vies.

Depuis la commercialisation de l'avertisseur de fumée au début des années 1980, le nombre de décès dans les incendies a diminué. Il se situe actuellement sous la barre des 40 décès par année en moyenne, comparativement à environ 180 avant l'arrivée de l'avertisseur de fumée.



NOUVELLE NAISSANCE À SAINTE-JEANNE



Dans le cadre de la politique des nouvelles naissances de la municipalité, un panier-cadeau d'une valeur de \$100 a été remis ce mois-ci à **M. Mathieu Pelletier** et **Mme Joanie D'Astous** pour la naissance de leur petit Antoine né le 17 janvier 2015.

Félicitations et beaucoup de bonheur aux nouveaux parents!



LIVRES À DONNER



Nous avons reçu à nouveau des livres de toutes sortes de la part de citoyens.

La bibliothèque municipale possède déjà certains de ces volumes dans son inventaire.

Donc, nous avons installé une étagère avec ces volumes « À DONNER » à l'entrée du bureau municipal. Premier arrivé... premier servi! Vous pouvez vous présenter sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINTE-JEANNE D'ARC



Le 17 mars 2015

DÎNER

À 11 h30

Menu à déterminer

Bienvenue à tous !

Pour informations:

Liselle 418 776-5658

Jeannine 418 776-5097



N'oubliez pas nos mardis après-midi.

Activités diverses, marches, jeux ou tout simplement

prendre un café en bavardant !



Comité Phares

La Mitie/Rimouski-Neigette



▶ Vous cherchez un emploi?

▶ Vous aimeriez retourner aux études ou changer de carrière?

▶ Vous ne connaissez pas les ressources pour vous aider dans vos démarches?



N'hésitez pas à me contacter!

Service gratuit et confidentiel!

Josyane Jean, coordonnatrice du Comité Phares

☎ 418-318-3200



Action Travail

Rimouski-Neigette

HEURES D'OUVERTURE DE LA PATINOIRE

Je vais à la patinoire

Le mois dernier, une erreur s'est glissée dans l'horaire de la patinoire. Nous aurions dû lire: **Samedi et dimanche, ouverture à 13h00 et fermeture à 17h00.**

Nous nous excusons des désagréments causés.

Heures d'ouverture

Judi : 18h00 à 22h00

Vendredi : 18h00 à 22h00

Samedi : 13h00 à 17h00

18h00 à 22h00

Dimanche : 13h00 à 17h00



Plusieurs autres activités :

Hockey

Patinage libre

Billard (gratuit)

Jeux de société

Cartes



Venez vous divertir !!!

Nous vous y attendons avec plaisir!!!

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE de SAINTE-JEANNE D'ARC

HORAIRE POUR FÉVRIER

Mardi de 13h30 à 16h00

Abonnement à la bibliothèque municipale

C'EST GRATUIT !!

N'hésitez pas à faire vos demandes spéciales.

Nouveautés à tous les mois.

Responsable : Raymonde Lévesque

418 776-5273

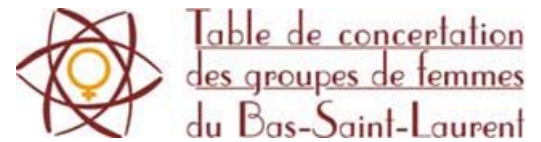


SEMAINE DE LA RELÂCHE

La patinoire sera ouverte durant la semaine de la Relâche.

Voir au chalet des loisirs pour les heures d'ouverture et les activités proposées.





COMMUNIQUÉ DE PRESSE - POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La participation citoyenne

*Mont-Joli, 9 février 2015*__ La « *Table Jeunesse de La Mitis (TJM)* » organise pour une deuxième fois un 5 à 7 en collaboration avec Lucie Brault, agente de développement à la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent, afin de discuter de la participation des citoyens et citoyennes au développement local de leur municipalité.

Il est important de s'impliquer au développement et à l'amélioration de sa communauté, que ce soit par des actions individuelles, collectives, régulières ou autres. Participer à un débat, s'impliquer dans l'organisation d'évènement, siéger sur un conseil d'administration ou être active dans une organisation communautaire ne sont que quelques exemples d'actions visant à améliorer et dynamiser le milieu de vie de la collectivité et ainsi refléter davantage les citoyens et citoyennes qui y vivent.

Venez discuter sur le sujet de la participation citoyenne. Rendez-vous pour ce 5 à 7 à la Salle communautaire du Centre municipal Léon-Gaudreault au 775, route Flavie-Drapeau à Sainte-Flavie le jeudi 05 mars 2015. Le lieu est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour s'inscrire ou obtenir d'autres informations, consultez la page Facebook de la « Table Jeunesse de La Mitis » ou écrivez-nous à l'adresse courriel tjm@mitis.qc.ca. **Bienvenue à toute la population !**

La jeunesse de La Mitis, je m'implique, je choisis, j'y vis !

-30-

Source :
Table Jeunesse de La Mitis
Josianne Boucher
tjm@mitis.qc.ca

SONDAGE de la SQ pour les usagers des sentiers récréotouristiques et plans d'eau



Des milliers de personnes circulent sur les sentiers et les plans d'eau du Québec et la Sûreté a à cœur d'assurer la sécurité de ces citoyens et a d'ailleurs déjà pris des mesures à ce sujet.

Afin de vérifier les impacts des actions mises en place et mesurer le sentiment de sécurité des usagers sur les sentiers récréotouristiques et les plans d'eau, la Sûreté du Québec vous invite à répondre à un **sondage d'une durée d'une dizaine de minutes**. Ce sondage est disponible jusqu'au 15 mars 2015 et **les participants auront la chance de gagner un casque de motoneige ou un casque de quad** offerts gracieusement par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et la Fédération québécoise des clubs quads.

Plus les réponses seront nombreuses, plus elles permettront à la SQ d'optimiser ses actions, de mieux encadrer la pratique d'activités récréotouristiques sur les sentiers et les plans d'eau, et donc de mieux protéger les citoyens.

Vous pouvez accéder au sondage sur le site Internet de la S.Q. (<http://www.sq.gouv.qc.ca/>) ou en vous rendant sur le site de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc, à l'onglet « Nouvelles ».



LIEUX DE PLEIN AIR DE LA MITIS - SENTIER DE RAQUETTE LA DONATIENNE

Municipalité : Saint-Donat

Type de randonnée : le sentier s'adapte très bien à plusieurs styles de randonnée en raquette.

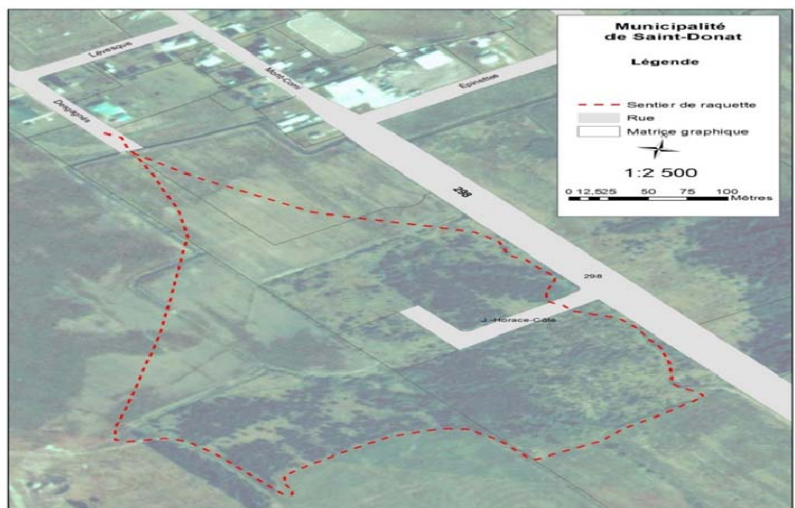
Longueur : 1.5 km

Niveau de difficulté : facile

Stationnement : Oui

Tarif: Gratuit

Description : Créé en 2015, le sentier de raquette *La Donatienne* est situé sur le versant nord de la montagne du Mont-Comi dans un boisé accessible par le village. Il est donc très accessible pour la communauté Donatienne.



Source : Cédric Charest MRC de la Mitis

Pour s'y rendre : Sur la route 298 à St-Donat, entre la Caisse Desjardins et l'église, tournez sur la rue Desgagnés (cul-de-sac) et rendez-vous jusqu'au bout, vous y trouverez le début du sentier. Vous pourrez stationner votre véhicule au 103 rue Desgagnés à la salle communautaire l'Oasis.

Source : <http://www.saintdonat.ca/index.php/nouvelles/387-sentier-de-raquette-la-donatienne>

Pour information : Kariane Lavoie, Coordonnatrice des loisirs de Saint-Donat, 418 739-4634, poste 109

«Les amis n'ont pas toujours besoin de conseils. Parfois, ils ont seulement besoin d'une main à tenir, d'une oreille attentive et d'un cœur qui comprend»

LESBEAUXPROVERBES.COM

CHARADE !!!

Mon premier est le mâle de la vache

Mon deuxième est la onzième lettre de l'alphabet

Mon troisième se forme avec du savon et de l'eau

On respire mon quatrième

Mon tout est une matière de français

Réponse : **vocabulaire** (veau - k - bull - air)

SERVICE TÉLÉPHONIQUE PAIR



Vivre à son domicile en toute sécurité avec le système téléphonique gratuit PAIR.

Le centre d'action Bénévole offre aux personnes âgées vivant à domicile un service d'appel téléphonique automatisé PAIR. Ce service totalement gratuit vise à offrir une sécurité supplémentaire en effectuant un appel chaque jour à heure fixe. En cas de problème, le service génère une alerte au gestionnaire du système qui peut dès lors effectuer le suivi. Pour vous inscrire ou pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le Centre d'action bénévole de la Mitis au (418) 775-4144 poste 224.



SERVICE DE POPOTE ROULANTE



Le Centre d'Action Bénévole de la Mitis offre le service de popote roulante à toutes les municipalités de la Mitis. La popote roulante est un service de livraison de repas à domicile à prix raisonnable, (8.50\$) livré par des bénévoles. La livraison des repas préparés se fera une fois par semaine, et couvrira l'ensemble des jours de la semaine. Le service s'adresse à toutes personnes vivant à domicile étant contraintes à une perte d'autonomie temporaire ou permanente et ne pouvant, pour des raisons exceptionnelles, subvenir à ses besoins alimentaires.

Pour plus d'informations:

N'hésitez pas à contacter le Centre d'Action Bénévole au (418) 775-4144 poste 224.

Crédit d'impôt LogiRénov

Vous rénovez votre maison? Vous pourriez bénéficier du crédit d'impôt LogiRénov pour certains travaux réalisés par un entrepreneur qualifié.

LogiRénov est un crédit d'impôt remboursable qui vise à encourager les propriétaires à rénover leur lieu principal de résidence, à l'agrandir, à l'adapter aux besoins particuliers d'un membre de leur famille ou à le transformer en maison intergénérationnelle.

Clientèle

Tout propriétaire ou copropriétaire qui fait exécuter des travaux de rénovation à son lieu principal de résidence.

Conditions relatives à la clientèle

Le propriétaire ou le copropriétaire doit

- ◆ résider au Québec au 31 décembre de l'année d'imposition pendant laquelle les travaux sont effectués et pour laquelle le crédit d'impôt est demandé;
- ◆ avoir conclu une entente avec un entrepreneur qualifié dans les délais prescrits.

Conditions relatives à la résidence

Pour être admissible, la résidence doit avoir été construite avant le 1^{er} janvier 2014 et être de l'un des types suivants :

- ◆ une maison individuelle;
- ◆ une maison usinée ou une maison mobile installée à demeure;
- ◆ un appartement d'un immeuble en copropriété divise (condominium);
- ◆ un logement d'un duplex ou d'un triplex à vocation résidentielle.



Note

Le propriétaire d'une maison intergénérationnelle qui constitue son lieu principal de résidence peut faire le choix de considérer chacun des logements indépendants aménagés dans cette maison comme une maison individuelle constituant son lieu principal de résidence, et bénéficier du crédit à l'égard des 2 logements.

Travaux admissibles

Les travaux peuvent, entre autres, porter sur les aspects suivants :

- ◆ la rénovation d'une ou de plusieurs pièces de la résidence;
- ◆ la finition du sous-sol;
- ◆ le remplacement du revêtement des planchers;
- ◆ le remplacement de la plomberie;
- ◆ le remplacement du revêtement extérieur;
- ◆ la réfection de la toiture;
- ◆ le remplacement des gouttières;
- ◆ le remplacement d'un drain agricole, sanitaire, pluvial ou de fondation.



La liste complète des travaux admissibles est disponible sur le site Internet de Revenu Québec.

Restrictions

Les constructions attenantes ou accessoires à la résidence, telles qu'un balcon, une remise ou une piscine extérieurs, ne sont pas considérées comme faisant partie d'une résidence admissible. Les garages et les abris d'auto sont cependant admissibles s'ils partagent, en tout ou en partie, un mur avec la résidence ou si le toit y est relié.

Dans le cas d'un condominium, les parties communes ne sont pas admissibles (qu'elles soient ou non à usage restreint).

Crédit d'impôt ÉcoRénov

Les travaux reconnus pour l'application du crédit d'impôt ÉcoRénov seront reconnus pour l'application du crédit d'impôt LogiRénov à l'expiration du crédit ÉcoRénov, soit les travaux réalisés dans le cadre d'ententes de rénovation conclues après le 31 octobre 2014.

Prestations et subventions

Année d'imposition 2014

L'aide financière pouvant être accordée à l'égard des travaux payés pendant l'année 2014 correspond au moins élevé des montants suivants :

- ◆ 2 500 \$
- ◆ 20 % des dépenses admissibles qui dépassent 3 000 \$.

Année d'imposition 2015

L'aide financière pouvant être accordée à l'égard des travaux payés pendant l'année 2015 correspond au moins élevé des montants suivants :

- ◆ 20 % des dépenses admissibles qui dépassent le moins élevé des montants suivants :
- ◆ 3 000 \$,
- ◆ 3 000 \$ moins les dépenses admissibles pour l'année d'imposition 2014 (ou 0 \$, si le résultat de ce calcul est négatif);

Le crédit d'impôt LogiRénov est offert pour les années d'imposition 2014 et 2015. Il s'applique seulement aux ententes de rénovation conclues entre le 24 avril 2014 et le 1^{er} juillet 2015.

LE MOT VERT DU MOIS

Bonjour à vous,

C'est à partir d'avril prochain que débutera la livraison des bacs bruns dans votre municipalité!

Avec votre bac brun de 240 litres, vous recevrez également un bac de comptoir de 7 litres facilitant la récupération des matières organiques au quotidien.

La collecte des matières organiques commencera en juin 2015 !!!

Comment ça fonctionne ???

- Doublez votre bac de comptoir avec papier journal ou sac de papier et déposez vos matières organiques dans le bac de comptoir
- Déposez du papier journal au fond du bac brun ou doublez-le d'un sac de papier
- Déposez le contenu du bac de comptoir à l'intérieur du bac brun

**Mettez vos matières organiques dans le bac brun et
votre municipalité collectera ces matières !!!**

Trucs et astuces pour éviter les désagréments

- Tapissez le fond du bac de comptoir et du bac brun avec papier
- Placez le bac brun à l'ombre
- Refermez bien le bac brun
- L'été, même si le bac n'est pas plein, faites-le vider à chaque collecte
- Enveloppez les viandes et le poisson dans du papier
- Rincez le bac avec de l'eau et du détergent doux ou du vinaigre



Pour avoir plus d'informations sur la façon de faire et les matières acceptées et refusées consultez le site suivant :

<http://www.semer.ca/>

Environnementalement vôtre,

Marie-Lou Leblanc
Chargée de projet
Régie intermunicipale de
traitement des matières
résiduelles des MRC de La
Matapédia et de La Mitis
Tél.: 418 629-2053 poste 1122



L'ÉCOCENTRE DE LA MITIS - HORAIRE

L'ÉCOCENTRE est situé

au 428 Chemin Perreault Est, Sainte-Flavie

418-785-0055

Heures d'ouverture jusqu'au 1^{er} mai 2015

Lundi au vendredi de 08h00 à 16h00

GRATUIT POUR LES PARTICULIERS

Vous pouvez y apporter:

- * Matériaux de construction, rénovation et démolition (bois, portes, fenêtres, tôle, vitre, brique, béton)
- * Les encombrants (électroménagers, meubles)
- * Herbe, feuilles, branches d'arbres, terre non contaminée
- * Métaux (acier, cuivre, aluminium, nickel, etc)
- * Petits électroménagers et appareils électroniques
- * Menus articles (jouets, ensembles de vaisselle, chaudrons, accessoires de décoration)
- * Pneus, batteries de véhicules moteurs, piles d'usage domestique, bonnes gaz propane, ampoules fluo compactes

Point de dépôt pour la RÉCUPÉRATION

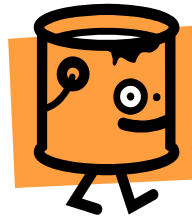
Des points de dépôt ont été mis en place dans certaines municipalités pour la récupération des résidus de peinture et d'huile usée.

Le point de dépôt pour Sainte-Jeanne d'Arc est situé au garage municipal de La Rédemption.

Les heures d'ouverture sont de 07H00 à 17H00 du lundi au vendredi. S'il n'y a personne au garage lors de votre arrivée, vous pouvez déposer vos matières récupérables (peinture et huile usée) à côté du bac en autant que les contenants soient bien fermés.

Produits acceptés

- * Apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre)
- * Peintures à métal ou antirouille - Peinture aluminium
- * Teintures - Vernis - Laques
- * Produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont les scellants acryliques pour entrées d'autos)
- * Peintures de signalisation (celles disponibles dans les commerces de détails)



BAC DE COMPOSTAGE À BAS PRIX !



Le compostage vous intéresse...

mais vous n'avez pas l'équipement qu'il vous faut?

Vous pouvez obtenir un bac de compostage au coût de 20\$ en téléphonant à votre bureau municipal au 418 775-5660.

Il nous fera plaisir de vous livrer votre bac à la maison!



* **Permis de brûlage obligatoire** (gratuit) pour brûler résidus forestiers à la suite d'un nettoyage de votre terrain ou pour feu de joie ou feu de camp si vous ne possédez pas de foyer muni d'un pare-étincelle.

* **Permis obligatoires** pour tous travaux de construction, rénovation, démolition, installation septique.

* Demander à votre municipalité
Tél.: 418-775-5660



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

205 rue Principale, C.P. 40
Sainte-Jeanne d'Arc, (Québec)
G0J 2T0

Téléphone : 418-775-5660
Télécopie : 418-775-5666
Messagerie : stejeanne@mitis.qc.ca
Rédaction et mise en page : Louise Boivin, directrice générale
Kathy Perreault, adjointe administrative

Retrouvez-nous sur le Web!

www.municipalite.sainte-jeanne-darc.qc.ca

Jours et heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
De 09h00 à 12h00
et
13h00 à 16h00

Fermé le mercredi



PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi le 2 mars 2015
20h00

BIENVENUE à TOUS !

PHOTOS DE SAINTE-JEANNE D'ARC RECHERCHÉES !!!



La municipalité est à la recherche de photos, soit des paysages de Sainte-Jeanne d'Arc, soit des bâtiments anciens ou récents. Nous désirons nous doter d'une banque de photos qui pourront être utilisées pour différents projets.

Dans un premier temps, ces photos pourraient paraître sur le site Internet de la municipalité afin de mieux faire connaître notre coin de pays à des personnes de l'extérieur. De nombreuses visites virtuelles sont faites par des gens de tous les coins de la province et même de d'autres pays. Il serait intéressant de faire découvrir à ces visiteurs virtuels différents aspects de notre communauté.

Ces photos pourront également servir lors des fêtes du 100^e anniversaire de Sainte-Jeanne d'Arc. Et oui, ce grand événement approche ! Nous ignorons pour l'instant ce que seront ces fêtes du 100^e. Est-ce qu'il y aura un comité formé pour l'organisation de ces fêtes? Est-ce que certains citoyens voudront mettre à jour le livre du 60^e anniversaire de Sainte-Jeanne d'Arc ?

Peu importe, nous croyons qu'il est important d'amasser des photos qui pourront être disponibles par la suite pour ce genre d'événements. Bien entendu, nous prendrons en charge la reproduction de vos photos.

Merci de participer à ce beau projet!!!!



Votre Municipalité

